

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 24

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domainedepubli

24

Bi-mensuel romand
N° 24 17 décembre 1964

Rédacteur responsable : André Gavillet
Abonnement : 20 numéros 12 francs
Le numéro : 70 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Serge Maret
Philippe Müller
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 25 sortira de presse le jeudi 14 janvier 1965

Température rectoriale

Le nouveau recteur de l'Université de Lausanne a cru bon de proclamer que les Cantons universitaires pouvaient se passer d'une aide fédérale. On connaît la chanson : D'où la Confédération tire-t-elle ses ressources ? Des cantons. Donc quand ils touchent une subvention, ils se financent eux-mêmes, perdant toutefois, dans cet aller-retour de leurs ressources indigènes, les derniers vestiges de leur indépendance.

Il vaut la peine de regarder d'un peu près la valeur de cette argumentation.

Argument I : Les huit cantons universitaires : Zurich, Bâle, Berne, Saint-Gall, Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud, fournissent à eux seuls le 73 %, soit les trois quarts, du montant total de l'impôt fédéral direct. On s'apprête donc à leur faire cadeau de la laine prélevée sur leur dos.

Mais, dans le dernier quart, on trouve, sans compter Lucerne et Argovie qui, probablement, créeront leur propre université, des cantons dont le rôle économique n'est pas sans importance. Pourquoi seraient-ils, Soleure, Schaffhouse, et même Zoug ou Glaris, dispensés de toute contribution au financement d'une tâche nationale dont ils profitent, eux aussi, pleinement ?

Mais il est absurde de n'envisager que l'impôt fédéral direct. Dans l'ensemble du budget de la Confédération, les principaux postes de recettes sont, en pourcents calculés sommairement : impôt fédéral direct, 11 % ; Icha, 25 % ; droits de douane, 40 %. Comme les subventions fédérales de toute nature représentent, en gros, trois fois le rendement de l'impôt fédéral direct, on ne voit pas comment, en étant dispensés de cette contribution, les cantons pourraient, forts de cette économie, dédaigneusement repousser du pied toute aide fédérale — à moins qu'ils ne prélèvent eux-mêmes les impôts indirects... comme en 1815.

Mais la commission Labhardt estime que les dépenses pour les universités cantonales passeront de 166 millions (en 1962) à 800 millions (1975). A cette date, selon les calculs de la commission, les subsides fédéraux devraient atteindre 400 millions. Il resterait plus de 200 millions à la charge des cantons. Ils sont huit. Soit une moyenne de 25 millions. Le Canton de Vaud est dans la moyenne : ces 25 millions le

concernent donc. En 5 ans, ses dépenses universitaires (compte tenu du 30 % des dépenses brutes de l'exploitation de l'Hôpital cantonal) ont augmenté de 3 millions. En 13 ans, elles auraient à progresser de 25 millions. L'effort est énorme. Mais, sans l'aide fédérale, le canton devrait investir 75 millions supplémentaires en 1975, c'est-à-dire probablement plus que la valeur, à cette date, de sa contribution à l'impôt fédéral direct. Même problème à Genève, à Neuchâtel, à Fribourg. Alors ?

Argument II : Qui paie commande. En refusant l'aide fédérale, les universités défendent leur autonomie.

Mais les cantons universitaires, s'ils marchaient seuls, devraient de toute façon coordonner leurs efforts. Il faudrait démontrer alors qu'une commission de coordination inter-cantionale serait plus respectueuse des orteils cantonaux qu'une commission fédérale du type commission Labhardt, où chaque université était représentée et qui, dans son travail, ne fut jamais paralysée par l'esprit de clocher.

Mais on prendrait plus au sérieux la susceptibilité cantonale si les cantons avaient fait la preuve jusqu'ici de leur vitalité dans l'organisation de l'enseignement universitaire. Or il a fallu que la commission Labhardt fasse l'essentiel du travail qui leur incombaît. Les cantons ne connaissaient même pas le coût réel de leur université ; il a fallu, nous l'avons dit, que des fonctionnaires fédéraux dépuillent sur place les comptes cantonaux pour obtenir un chiffre exact. Où étaient, avant le travail de la commission Labhardt, les plans de développement de l'enseignement universitaire ?

Quand les cantons auront démontré leur volonté d'agir, la susceptibilité sera de mise. Quand les universités auront défini leur programme, choisi leur vocation et que Berne viendra contrecarrer leur plan, la protestation sera unanime et nous serons dans le chœur. Mais qu'on agisse d'abord ! Vite. Le développement des universités exigera toute notre énergie. C'est une tâche nationale prioritaire. On n'agit pas en rêvant d'impossibles réformes fiscales.

On ne peut alors qu'être stupéfait de voir un recteur responsable choisir ce moment-là pour parler comme une petite fille qui dit : « Je ne veux pas qu'on me touche », et beaucoup de gens prendre au sérieux cette pudibonderie.

Néo-libéralisme saint-gallois

La presse a signalé l'importance du travail* entrepris par soixante doctorants de l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall.

Quelle est l'originalité de ce mémoire académique ? Tout d'abord, le sujet. Le travail confié à ce séminaire ne consistait pas simplement en une analyse de la situation économique suisse. Il s'agissait, certes, de poser d'abord un diagnostic, mais sur cette base il fallait édifier toute une politique économique comme si elle devait, demain, être soumise au peuple. C'est la raison pour laquelle trois professeurs dirigèrent les travaux. M. Knescharek pour l'économie, MM. Kaufmann et Geiger pour les questions juridiques. Il était, en effet, nécessaire de définir les instruments légaux et constitutionnels à mettre au service de la politique économique préconisée ; et ne reculant devant rien, les économistes saint-gallois ne demandent pas moins de douze modifications de la Constitution.

En ce qui concerne les méthodes de travail adoptées, il faut remarquer, qu'après avoir travaillé en équipes restreintes sur des sujets particuliers (politique fiscale, politique du crédit, main-d'œuvre, etc.), la politique générale fut adoptée en plenum, après un vote démocratique.

Aussi ce travail peut-il être considéré comme révélateur des tendances actuelles des jeunes économistes suisses allemands (il n'y avait pas de Romands, mais quelques Tessinois).

Quel est donc le visage du néo-libéralisme ?

La thèse essentielle est celle du patron (M. Knescharek) : L'économie suisse subit une impulsion de croissance, qui doit entraîner des modifications structurelles. La politique économique est fausse si l'on s'imagine pouvoir par des mesures à court terme calmer la surchauffe. Ce qu'il faut donc : c'est organiser la croissance économique, d'où l'importance de la recherche, de l'instruction, de certains investissements publics, etc.

Le néo-libéralisme de Saint-Gall est très soucieux de respecter les lois du marché. Mais, partant de là, il est entraîné à préconiser certaines mesures qui peuvent intéresser la gauche. Notamment :

- une lutte plus efficace contre les abus des cartels ;
- une intervention directe et énergique dans les secteurs qui, temporairement ou par nature, sont soustraits à la concurrence : le logement, l'agriculture et les terrains ;
- une réduction des effectifs de la main-d'œuvre étrangère, qui devrait être autorisée à choisir plus librement son emploi, ce qui permettrait ainsi l'élimination des entreprises marginales.

Bref, ce néo-libéralisme, comparé à certains aspects conservateurs du capitalisme suisse, peut être un facteur de mouvement. Il y a un bout de chemin à faire avec ces économistes de la nouvelle génération.

* Konjunktur- und wachstumsgerechte Wirtschaftspolitik. Ein Programm für die Schweiz.